

# COMMISSION DE LA PEDAGOGIE

## COMPTE-RENDU

LE JEUDI 31 JANVIER 2019– SALLE 103

Nom	Prénom		
<b>AUBIGNY</b>	Benoît	Musicologie	Présent
<b>AUBINEAU</b>	Sébastien	Service InseRCom	Présent
<b>BERGEON</b>	Céline	Géographie	Présente
<b>BRIZAY</b>	François	Histoire	Présent
<b>DELMAS</b>	Yannis	SIC	Présent
<b>ESNARD</b>	Catherine	Assesseure à la Formation	Présente
<b>GUERIN-COUTHIER</b>	Muriel	Elue BIATSS	Présente
<b>HAZA</b>	Marion	Adjointe Assesseure à la	Excusée
<b>HOCHET</b>	Yvan	BUSHA	Excusé
<b>KIRTLEY</b>	Regina	Bureau des Langues	Excusée
<b>LEE</b>	Matthieu	Elu BIATSS	Excusé
<b>MOREAU</b>	Gilles	Sociologie	Excusé/représenté par Christian Papinot
<b>OULEBSIR</b>	Nabila	Histoire de l'Art	Présente
<b>POTOCKI</b>	Anna	Psychologie	Présente
<b>PROUTEAU</b>	Nicolas	Histoire de l'Art	
<b>ROBERT</b>	Jessica	Bureau des Langues	Présente
<b>ROUX</b>	Sylvain	Philosophie	Présent
<b>STEVENS</b>	Hélène	Sociologie	Excusée
<b>TREHONDAT</b>	Catherine	Scolarité	Présente
<b>VICENTE-FREDEFOND</b>	Siobhan	Psychologie	Présente

## POINT SUR LES REORIENTATIONS

<b>SHA --&gt; autres composantes 24</b>	<b>Socio 3</b>	Sc. eco	2
		AES	1
	<b>Psycho 11</b>	L&L	1
		Sc. eco	1
		SFA	1
		Droit	8
	<b>Geo 1</b>	L&L	1
	<b>HAA 2</b>	L&L	1
		SFA	1
	<b>Histoire 6</b>	Droit	3
		L&L	2
STAPS		1	
<b>Philo 1</b>	L&L	1	

<b>Autres composantes --&gt; SHA 35</b>	<b>Droit 8</b>	socio	1
		Histoire	2
		psycho	5
	<b>Sc eco 2</b>	Histoire	1
		Psycho	1
	<b>L&amp;L 11</b>	psycho	9
		socio	1
		HAA	1
	<b>AES 1</b>	socio	1
	<b>PACES 6</b>	psycho	4
		HAA	1
		socio	1
	<b>SFA 5</b>	psycho	3
		socio	2
	<b>DUT 2</b>	psycho	1
Histoire		1	

Le constat est fait qu'il est question que de tout petit nombre.

Ne sont enregistrés que les changements de mention et pas d'indications sur les changements de portails.

## CADRAGE DES UE6 TRANSVERSALES : NUMERIQUE, PPPE ET RECHERCHE DOC

S 1	Recherche Documentaire + <b>Méthodologie universitaire</b> + Numérique (24h) (3 ECTS)			
S 2	Numérique + Recherche Documentaire + PPPE (24h) (3ECTS)			
S 3	Numérique + Recherche Documentaire + PPPE (24h) (3 ECTS)			
S 4	UE Libre (20h) (3 ECTS) + 4h PPPE peuvent être reportées sur S4			
S 5	Formation au numérique et à la doc insérées dans le disciplinaire			
S 6	Formation au numérique et à la doc insérées dans le disciplinaire			
<b>72h</b>	Rech. Doc 18h**	Méthodo. U 6h	Numérique 30h**	PPPE 18h **

\*H étudiants qui peuvent ne pas être en présentiel

\*\*peuvent être distribués entre les semestres (S1, S2 et S3) en fonction des projets pédagogiques des composantes dans le strict respect des volumes horaires.

Cadrage NOF	PPPE SHA
S2	2H TD 2H TD
S3	4H CM 6 TD
S4	1 H CM 3 H forum des métiers

UFR SHA = heures PPPE uniformisées pour tous les départements – pour le reste, chaque département a construit son offre de formation.

Heures pouvant ne pas être en présentiel

Sur la base des informations et propositions recueillies en amont au sein des départements, la commission de ce jour propose un temps d'échanges avec des pistes de réflexion dont une synthèse sera présentée et soumise en conseil d'UFR :

### **Numérique** :

Difficulté pour trouver des enseignants, déficit de salles et de matériel et une disparité importante de niveau entre les étudiants.

La plateforme PIX n'est pas encore opérationnelle mais elle permettra un suivi de l'étudiant depuis le collège avec une possibilité d'auto-évaluation. Les enseignants pourraient peut-être prendre connaissance des résultats de l'étudiant sur la plateforme ?

Autre problématique : les chargés de cours se voient à présent imposer un modèle alors qu'ils étaient libres de s'organiser auparavant → nécessité de revoir les pratiques.

La question se pose également de la place des PIX dans les maquettes : possibilité de les différer au S2 ? afin de mettre en place un test de niveau. Important également d'informer les étudiants qu'ils peuvent trouver un certain nombre d'éléments dans les ressources qu'il est nécessaire de centraliser → renvoi vers les ressources à consulter par enseignants en collaboration avec le service informatique.

Demande des membres de la commission : possibilité de lister toutes les personnes ressources.

Enfin peut-être envisager moins de présentiel dans le numérique et plus d'APP à distance sur plateforme avec des CM qui pourraient regrouper plusieurs filières.

### **PPPE** :

Problème de fond pour le département de sociologie qui demande à intégrer ce contenu en disciplinaire qui existe déjà en master dans le département. Problème du contenu des questions d'insertion sachant que la formation déconstruit l'adéquation formation/emploi.

Le département de sociologie rappelle que le problème avec cet enseignement est récurrent et précise également que cela a pris une dimension disciplinaire supplémentaire cette année. L'assesseure à la Formation rappelle que les mesures disciplinaires ont été prises contre la nature et forme de l'opposition et non sur le fait même de s'opposer. Il est souligné que les étudiants ne souhaitant pas suivre ces CM obligatoires quand cela leur est proposé sont souvent les premiers à solliciter des rendez-vous individuels auprès du service InseRCom.

Nécessité que la même information soit diffusée dans tous les départements, conformément au cahier des charges de l'UP.

Il est rappelé que cet enseignement ne peut être optionnel car nous devons suivre le cadrage UP et donc garantir, en tant que composante, le cadre de ces PPPE.

Nécessité de réfléchir également sur les MCC :

Le CM est-il obligatoire ? non, il ne peut être rendu obligatoire d'où la problématique d'être obligé d'émarger pour un CM. Donc quelles solutions ?

- |→ Mise en place de quitus pour les TDs avec un risque de désertification des CM.
- |→ Maintien du quitus pour les CM avec une possibilité de 2<sup>nde</sup> session.

Message à transmettre ? : si l'étudiant ne vient pas chercher l'information au moment du CM, l'information ne sera pas fournie après (ou il ne sera pas prioritaire)

### **Recherche documentaire :**

La recherche documentaire peut être envisagée en fonction de la discipline, les enseignements pouvant être organisés comme on le souhaite ;  
Problématique des contraintes horaires à la BUMF → personnel non disponible en fonction des créneaux horaires choisis.

→ Il est nécessaire que l'UE6 comptabilise un total de 24 heures d'où la possibilité de faire glisser des heures tout en gardant le Forum des Métiers.

## POLITIQUE DES LANGUES : EVOLUTIONS

- **Groupes de niveau par année et par filière :**

- S1/S3 → toutes filières confondues : 88 groupes (estimation haute à 96 groupes, puis revue à 92 avec Parcoursup)
- S2 (L1= 52 groupes)
- S4 (L2= 32 groupes)

- **Choix de plusieurs langues en LV1 ? Spécificités par départements ?**

- Géographie : le département souhaite maintenir les 4 langues
- Psychologie : 4/ 8 anglais unique
- Histoire : Anglais, Allemand, Italien, Espagnol
- Histoire de l'Art : le département souhaite garder le choix de plusieurs langues de part des terrains très variés.
- Sociologie : L1, L2 : Anglais, Allemand, Espagnol / L3 : Anglais / Masters : Anglais
- Musicologie : Anglais (mais Allemand, et Italien aussi)
- Philosophie : Anglais

Paradoxe du choix de la LV1 anglais sachant qu'il y a très peu de destinations d'échanges Erasmus anglophones.

Nous sommes la seule composante à proposer ce choix de plusieurs langues aux étudiants.

C'est un luxe qui engendre beaucoup de problèmes dont celui des emplois du temps.

Possibilité d'orienter les étudiants vers la Maison des Langues (MdL) ou vers l'UE internationale. Attention, la MdL refuse d'attester des heures suivies en langues « en dehors » du cursus.

Problématique des UE transversales calées sur les créneaux de langues : la priorité doit être donnée aux langues. Que faire en cas de superposition de créneaux ? les UE transversales doivent être positionnées sur les créneaux de disciplinaires.

- **MCC :**

- L1/L2 : l'Examen Terminal (CT) va-t-il être arrêté comme évoqué (et voté) lors de la réunion du 23 novembre 2018 avec la MdL et le Vice-Président à la Réussite Etudiante et Pédagogique.

L'UFR SHA va être offensive pour défendre la suppression du CT.

- L3 : Attention ! Désir de la MdL "d'harmoniser" les L3 prochainement ... i.e. faire en L3 ce qu'il s'est passé en L1 et L2.

Problème avec le département d'histoire pour l'anglais disciplinaire : distorsion de la compréhension de l'anglais disciplinaire. Il n'est pas possible de faire de découpage comme suit : 9h d'anglais avec enseignant de langue + 9h de cours de compréhension à partir de texte en anglais avec enseignant de la disciplinaire.

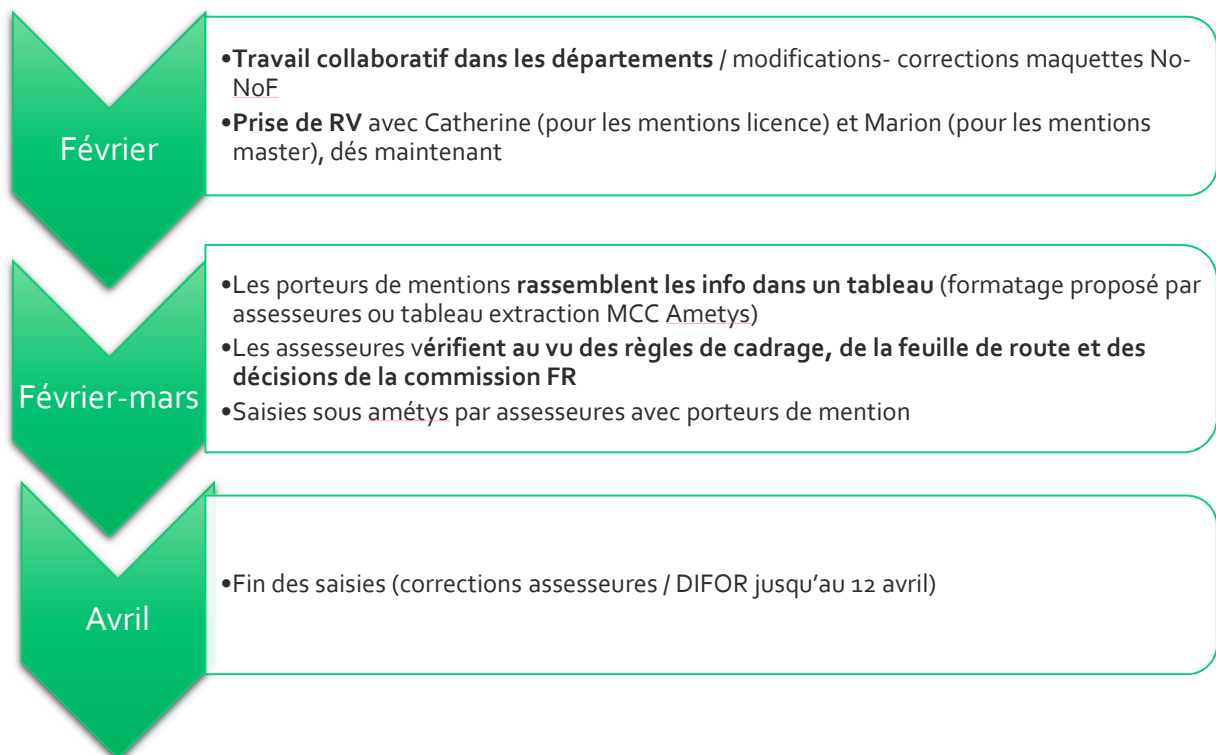
Il faut dispenser 18h entièrement en anglais.

Règlement des examens de la composante beaucoup plus stricte que le règlement des examens de l'UP. Il serait nécessaire s'assouplir pour permettre de mieux s'adapter au cas spécifique de certains étudiants étrangers notamment.

Soit, l'UFR décide d'appliquer la règle actuelle soit on décide de prendre en compte la moyenne de M2 → à soumettre à la réunion des assesseurs.

La certification de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est très exigeante : il faut que l'étudiant réussisse les 5 compétences sinon ce dernier est déficient.

## FEUILLE DE ROUTE NOF SHA



Il est préférable de prendre les rendez-vous avec Catherine Esnard et Marion Haza dès maintenant et ce jusqu'à fin mars 2019 → créneaux de 2h/3h pour saisir collectivement avec les assesseuses les modifications.

Nécessité de s'entendre sur le même formatage avec des tableaux types → envoi du tableau aux collègues pour un retour rapide.

Les principes généraux de MCC à l'université de Poitiers : applicables en licence professionnelle, licence générale et master

Mode d'évaluation	SESSION 1				SESSION 2	
	Nombre d'épreuves	Coefficient intra UE	Nature des épreuves	Durée	Coefficient InterUE	
Contrôle continu Intégral	- Au minimum 3 épreuves pour les UE à 6 ECTS	Aucune note ne peut contribuer à plus de 50% de l'UE.	<u>Identiques pour tous les modes d'évaluation. A choisir pour chaque épreuve parmi :</u> Epreuve Orale Ecrit sur table	Ne pas préciser la durée	<u>Identique pour tous les modes d'évaluation :</u>	<u>Licence Générale</u> La session 2 est obligatoire pour tous les modes d'évaluation
Contrôle Terminal	- 1 ou plusieurs épreuves <u>Préconisation :</u> privilégier une seule épreuve à l'échelle de l'UE.	Pas de règle	Production écrite Rapport écrit sans soutenance Rapport écrit avec soutenance Soutenance Mémoire sans soutenance Mémoire avec soutenance L'évaluation des pratiques artistiques L'évaluation des pratiques sportives	Préciser la durée pour chaque épreuve	<u>Pour la licence Générale :</u> Coef. 2 pour les UE à 6 ECTS Coef. 1 pour les UE à 3 ECTS  <u>Pour la LP :</u> Coefficient de 1 à 3 en lien avec les ECTS  <u>Pour le Master :</u> Coefficient de 1 à 5 en lien avec les ECTS	1 épreuve unique en session 2 : indiquer nature, durée, coef. intra UE le cas échéant, (coef. Inter UE identique à celui de la session1)  <u>Licence Professionnelle</u> Session 2 obligatoire pour l'ensemble des LP d'une composante ou Pas de session 2 pour l'ensemble des LP d'une composante
Contrôle Mixte	<i>Combine des épreuves de CC et un examen terminal</i>  <i>Nombre de CC :</i> - 2 pour la licence ; - Libre pour les masters et les LP	<i>Les épreuves de CC ne peuvent pas contribuer pour plus de 40 % de la moyenne de l'UE.</i>	L'évaluation des pratiques techniques Production technique Quitus Présence	<i>Préciser la durée pour chaque épreuve de contrôle terminal</i>		<u>Master</u> M1 : Obligatoire pour tous les M1  M2 : en fonction des composantes Session 2 obligatoire pour l'ensemble des M2 d'une composante ou Pas de session 2 pour l'ensemble des M2 d'une composante

QUESTIONS DIVERSES

- Envisager d'inclure un représentant étudiant au sein de la commission de la pédagogie → suggestion à soumettre au prochain conseil de l'UFR.
- La question est posée sur le fait de réorganiser ou non un autre groupe de travail ouvert à tous sur la nouvelle offre de formation → les membres s'entendent sur le fait que les discussions doivent se faire à présent plus spécifiquement au sein des départements.